

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Band: 73 (1964)
Heft: 5

Rubrik: Croix-Rouge internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

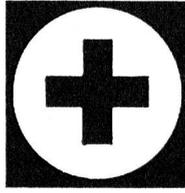
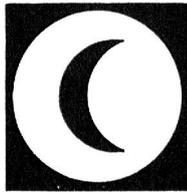
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Croix-Rouge internationale

Yémen

Un jour à Uqd

A l'hôpital de campagne installé par le CICR, en plein désert, dans le nord-est du Yémen, la journée commence à six heures du matin. A dix heures, le travail doit cesser à cause de la chaleur, rendue presque intolérable par la réverbération des sables du désert. Le matin et le soir, la température est supportable, car la chaleur n'est pas rendue plus pénible par l'humidité.

Les malades ne cessent d'affluer et les huit médecins, comme les infirmiers, traitent chaque jour, en moyenne, 85 blessés et malades, auxquels viennent s'ajouter environ 200 personnes, qui arrivent au dispensaire pour consultations. Il faut assurer un système de roulement, afin de pouvoir s'occuper comme il faut des grands blessés et des grands malades et prendre soin des cas les plus urgents.

Quant au fonctionnement matériel de l'hôpital d'Uqd, il est actuellement très satisfaisant. Grâce aux techniciens suisses, attachés au personnel médical, toutes les installations de la salle d'opération, de la radiographie et du laboratoire sont bien entretenues et fonctionnent avec régularité.

Les rapports qui proviennent régulièrement de l'hôpital d'Uqd font état de l'esprit de dévouement et de solidarité du personnel, dont les efforts ont permis de sauver de nombreuses vies humaines, dans une contrée où l'on n'avait jamais vu de médecins. Les nombreux blessés soignés à Uqd eussent, sans aucun doute, péri sur place si on ne les avait pas transportés à travers le désert jusqu'à un lieu où ils pouvaient être secourus, et si Uqd ne s'était pas créé des antennes qui permettent d'atteindre les blessés plus près du front.

Chypre

Nouvelles libérations d'otages

La délicate mission que le Comité international de la Croix-Rouge a entreprise à Chypre est toujours placée sous le signe des libérations d'otages et des recherches de personnes disparues. Grâce à de nombreuses démarches personnelles à Nicosie et dans les villages souvent isolés de l'île, les délégués du CICR ont réussi, ces temps derniers, à retrouver ou à faire libérer 36 Cypriotes turcs. La situation demeure cependant troublée et les prises d'otages continuent malgré la présence des troupes de l'ONU et les efforts de la délégation du CICR. Le CICR vient, en conséquence, d'adresser un pressant appel aux parties intéressées et tout particulièrement à M^{gr} Makarios, président de la République de Chypre.

Dans cet appel, le Comité international attire l'attention sur le grave problème humanitaire que constituent les prises répétées d'otages, ainsi que les représailles exercées sur certains éléments de la population civile. Il insiste donc pour que l'on intervienne auprès des responsables, afin de faire cesser ces actes contraires aux Conventions de Genève de 1949, et, notamment, à leur article 3.

M^{gr} Makarios a répondu que le Gouvernement de la République désapprouvait toute prise d'otages, ainsi que toute discrimination. Il a, de plus, donné l'assurance au CICR qu'il prendrait toutes mesures utiles pour prévenir de tels incidents.

Conventions de Genève

Cent Etats sont parties aux Conventions de Genève de 1949

Avec leurs quelque 430 articles, les Conventions de Genève du 12 août 1949 constituent un monumental ensemble de règles juridiques protégeant la personne humaine.

Le 21 avril 1964, la République du Niger était le centième Etat du monde à y accéder. Un tel résultat paraît sans précédent dans les annales du droit international. Les traités internationaux multilatéraux, même lorsqu'ils sont ouverts à tous, ne recueillent généralement qu'un nombre limité de signatures et de participations, quelqu'en soit l'objet. Seule, sans doute, la Charte des Nations Unies, d'une nature d'ailleurs bien différente, peut se prévaloir d'une adhésion aussi unanime.

L'accession de cent Etats aux Conventions de Genève est une nouvelle manifestation du principe d'universalité, si fondamental pour l'œuvre de la Croix-Rouge.

De nouvelles Centenaires

Quatre Sociétés nationales de la Croix-Rouge célèbrent cette année leur centième anniversaire: celles de Belgique, d'Espagne, de France et d'Italie. La plus ancienne de toutes est la Croix-Rouge de Belgique, fondée le 4 février 1864; elle est suivie de la Croix-Rouge française (le 25 mai), de la Croix-Rouge italienne (le 15 juin) et de la Croix-Rouge espagnole (le 6 juillet). A l'exception de la Croix-Rouge française qui a associé la commémoration de son anniversaire à celle du Centenaire de la Croix-Rouge internationale, l'année dernière, les autres Sociétés fêteront cet événement cette année, par des programmes de portée nationale.